

EPANEY

BULLETIN MUNICIPAL 2017



Epaney – Le Bourg – Secteur de la Queue de Renard
(photo prise d'un hélicoptère)

EDITORIAL DU MAIRE

Madame, Monsieur

Comme chaque année, la parution de notre bulletin est pour nous le moyen de vous tenir informés de toute l'activité du conseil municipal ; des décisions prises ainsi que les orientations pour l'avenir de notre commune sans oublier de montrer toute la vie associative qui existe à EPANEY.

Mais c'est aussi l'occasion en ce début d'année au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, de vous présenter mes vœux, à vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers. En ayant une pensée toute particulière pour nos habitants décédés en 2017.

Mme BENNEHARD Lucette qui fut chauffeur de bus au SIVOM pendant 19 années, M. MILOCHE Louis, bénévole très actif, membre de la commission fleurs, du club des anciens et aide à la préparation des cérémonies de l'église.

Le conseil municipal tient à leur rendre hommage pour tous les services rendus à la collectivité.

Le rôle de l'élu local est devenu aujourd'hui de plus en plus complexe, il faut faire vivre la commune avec de moins en moins de finances, des règles qui changent, des obligations de mise en conformité de certains établissements.

Malgré cette complexité le conseil municipal a réussi à investir cette année encore la somme de 46 000 euros TTC.

- réfections des fonds baptismaux 2 500 euros
- la mise en conformité de la salle des fêtes 36 000 euros
- réfection d'un chemin 7 500 euros

Ces travaux sont financés par une dotation de l'état à hauteur de 10 000 euros, une récupération de TVA de 8 000 euros et le solde par les fonds propres du budget communal.

Pour 2018, les projets ne manquent pas, un seul pour l'instant est lancé, il s'agit de la mise en place d'un site internet qui devrait fonctionner avant l'été ; une volonté de pouvoir vous tenir informés de la vie communale ainsi que la fourniture de certains documents administratifs.

Les autres projets seront en fonction des attributions de subventions, du caractère obligatoire ou urgent.

Comme vous pouvez le constater, notre volonté est de continuer à évoluer car une commune qui n'évolue pas est une commune qui régresse. Il ne faut pas s'interdire de réfléchir et d'explorer des pistes nouvelles.

Bonne année à tous

BRUNO DUGUEY

COMPTE RENDU des REUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Janvier 2017 :

Etaient présents : Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Éric HOSTE, Dominique BISSON, Cyrille GALLARD, Marielle GABON, Didier CHARTIER, Bruno DUGUEY.

Était absente : Pascaline TANNEUR

Budget 2017 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29, Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 avant le vote du Budget Primitif 2017, dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Restes à réaliser 2016 :

La facture de l'étude d'accessibilité des établissements recevant du public effectuée en 2016 est arrivée en mairie pour paiement en 2017. Cette dépense d'investissement étant engagée en 2016 mais non mandatée, il convient d'établir les restes à réaliser 2016 de la façon suivante :

A savoir : Article 2031 Frais d'Etude Secteur Investissement 2.016,00 €

Développement économique – Acquisition de 4 Bâtiments et d'un Terrain par la Communauté de Communes du Pays de Falaise :

Monsieur le Maire expose que par une délibération en date du 24 septembre 2015 et de manière anticipée, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a demandé à exercer l'intégralité des compétences économiques et touristiques.

L'extension des compétences a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 20 juillet 2016.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes s'est réunie le 24/11/2016 pour évoquer le transfert des biens, indépendamment du transfert de charges qui interviendra dans un second temps.

En effet, dans le cadre d'un transfert de compétence, si le principe est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées, s'agissant de transfert de Zones d'activités économiques, la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immobiliers des communes, ce qui est notamment conseillé pour les terrains disponibles et les bâtiments construits qui ont vocation à être cédés. Une telle cession serait impossible si les biens faisaient l'objet d'une simple mise à disposition.

Les biens concernés par l'évaluation sont les suivants :

- 4 bâtiments
- Un terrain d'une superficie de 2 hectares

1) Bâtiments

BATIMENT	CADASTRE	ANNEE DE CREATION	SUPERFICIE	LOYER MENSUEL HT
ATELIER 1	ZH 128	2006	345 m ²	778,06 €
ATELIER 2	ZH 130	2006	308 m ²	778,06 €
ATELIER 3	ZH 131	2006	345 m ²	1029,15 €
ATELIER 4	ZH 134	1991	1020 m ²	1500,09 €

BATIMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE DES BIENS HT	ESTIMATION FRANCE DOMAINE HT FALAISE (Octobre 2015)	PROPOSITION DE PRIX DE CESSION HT (Délibération Ville de Falaise du 21/03/2016)	EVALUATION DOMAINE CCPF (Mai 2016)
ATELIER 1	121 140 €	79 350 €	90 000 €	120 750 €
ATELIER 2	97 451 €	71 000 €	72 000 €	107 800 €
ATELIER 3	121 140 €	79 000 €	90 000 €	120 400 €
ATELIER 4	145 235 €	234 600 €	108 000 €	147 000 €
TOTAL	484 966 €	463 950 €	360 000 €	495 950 €

La CLECT s'est accordée à l'unanimité sur les prix proposés par la ville de Falaise dans sa délibération du 21 mars 2016, à savoir :

- Atelier n° 1 : 90 000 €
- Atelier n° 2 : 72 000 €
- Atelier n° 3 : 90 000 €
- Atelier n° 4 : 108 000 €

2) Terrain

Rappel : Par une délibération en date du 20 février 2014, le Conseil Communautaire décidait l'acquisition, par voie amiable, de la parcelle cadastrée section ZD N° 41 et 42 d'une superficie de 19 925 m² au prix global de 79 900 € hors frais (notaire, géomètre...).

La CLECT se range, à l'unanimité, à la décision prise par le Conseil Communautaire pour une acquisition à 79 900 € hors frais.

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 52911-17
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant sur l'extension de compétences ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 approuvant la cession des biens précisés ci-dessus ;
- Vu les avis du Service du Domaine sur les bâtiments et la parcelle de terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE l'acquisition par la Communauté de communes à la Ville de Falaise des terrains et bâtiments suivants nécessaires à l'exercice de la compétence développement économique :

- **bâtiments** sis sur la zone d'activités de **Guibray** :

- Atelier n° 1 : 90 000 € située sur la parcelle cadastrée section ZH n°128
- Atelier n° 2 : 72 000 € située sur la parcelle cadastrée section ZH n°130
- Atelier n° 3 : 90 000 € située sur la parcelle cadastrée section ZH n°131
- Atelier n° 4 : 108 000 € située sur la parcelle cadastrée section ZH n°134

- **la parcelle** sur la zone **Méthanéa**, cadastrée section ZD n°41 et 42 d'une superficie de 19 925 m² au prix global de 79 900 € hors frais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Commission des Travaux – Programme 2017 :

Pour 2017, le programme prévu est :

- la mise en accessibilité de la salle des fêtes : des devis sont attendus
- La réfection des chéneaux de la toiture de l'église : des devis sont attendus

La commission a décidé de reporter les travaux d'électricité des cloches.

Commission des Chemins :

Le chemin « du Haut de Fontaine » emprunté par le bus scolaire est devenu difficile d'accès. Un devis d'un montant de 9.026,40 € ttc a été établi par l'entreprise LENOBLE concernant la réfection de la chaussée de ce chemin.

Bulletin Municipal 2016 :

La mise en page est terminée et des devis d'impression ont été effectués :

- Office dépôt : 880,40 € ttc
- Falaise impression : 1026,00 € ttc
- Copie CAEN : 872,00 € ttc

Séance du 21 Février 2017 :

Etaient présents : Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Éric HOSTE, Dominique BISSON, Cyrille GALLARD, Marielle GABON, Pascaline TANNEUR, Bruno DUGUEY.

Etait absent : Didier CHARTIER

Demande de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'achat de Matériel de Cantine Scolaire :

Monsieur le Maire rappelle qu'un agenda qui porte sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été déposé. Les travaux prévus en 2017 concernent la salle des fêtes communale. Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à **41.423,31 € ttc.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Approuve la nécessité de réaliser les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.

Sollicite de l'état, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, concernant les travaux précités.

Décide de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2017)

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

Demande de Dotation de soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) pour des Travaux d'accessibilité de la Salle des Fêtes Communale :

Monsieur le Maire de la commune d'EPANEY rappelle qu'un agenda qui porte sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été déposé. Les travaux prévus en 2017 concernent la salle des fêtes communale. Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à **41.423,31 € ht** à laquelle s'ajoutent les frais d'étude préalable pour un montant de 1 680,00 € ht.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

Approuve la nécessité de réaliser les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes.

Sollicite de l'état, une DSIL, concernant les travaux précités et l'étude préalable à ces travaux pour un montant total de **43 103.31 € ht.**

Décide de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2017)

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Séance du 04 Avril 2017 :

Etaient Présents :

Jacques ANDRE, Michel DUGARD, Dominique BISSON, Cyrille GALLARD, Marielle GABON, Didier CHARTIER, Bruno DUGUEY.

Etaient Absents :

Eric HOSTE, Pascaline TANNEUR.

Approbation du Compte de Gestion 2016 :

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016.** Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte Administratif 2016 :

Monsieur Michel DUGARD, Conseiller Municipal, est désigné Président de Séance. Monsieur Le Maire présente le Compte Administratif 2016 de la Commune, qui s'établit de la manière suivante :

- Fonctionnement
Dépenses 187.403,13 €
Recettes 241.531,92 €
Résultat de l'Exercice 54.128,79 €
Excédent antérieur reporté 87.197,37 €
Soit un Résultat de Clôture de : **Excédent de 141.326,16 €**

- Investissement
Dépenses 215.652,05 €
Recettes 287.745,38 €
Résultat de l'Exercice 72.093,33 €
Déficit antérieur reporté 111.357,09 €
Restes à Réaliser en Dépenses 2.016,00 €
Résultat de Clôture Déficit de **41.249,76 €**
Soit un Excédent Global cumulé de **100.046,40 €**

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents, le Compte Administratif 2016.

Vote du Budget Primitif 2017 :

Le Budget Primitif de l'Année 2017, s'équilibre en Dépenses et en Recettes, de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement 331.746,40 €
- Section d'Investissement 162.801,76 €
- Le virement à la Section d'Investissement est de 102.762,00 €

Décisions en matière de Taux d'imposition – Taxes directes locales 2017.

Il est proposé d'appliquer un coefficient de variation de 1,014923 sur les trois taux de la façon suivante :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produit voté
Taxe d'Habitation	281.200	10,19 %	28.654
Taxe Foncière Bâti	169.400	23,03 %	39.013
Taxe Foncière Non Bâti	56.300	36,12 %	20.335
Soit un Produit attendu en 2017 de			88.003 €

Vote des Subventions de Fonctionnement pour l'Année 2017 :

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les demandes de Subvention de Fonctionnement - Article N° 6574. Ces derniers décident à l'unanimité, d'attribuer la somme de 3.805,00 €aux Organismes suivants :

• Course des 4 Vents	250,00 €
• Coopérative Scolaire d'Epaney	320,00 €
• Bibliothèque d'Epaney « Au Plaisir de Lire »	1.080,00 €
• Ligue Contre le Cancer	40,00 €
• Comité JUNO	20,00 €
• BTP – CFA du Calvados	60,00 €
• BTP – CFA de l'Orne	20,00 €
• Coopérative Scolaire d'Olendon	270,00 €
• Collège Ste Trinité	140,00 €
• APAEI des Pays d'Auge et de Falaise	40,00 €
• Maisons Familiales et Rurales de Vimoutiers	20,00 €
• Ass. Fleurissement et Patrimoine d'Epaney	1.200,00 €
• ADMR de Morteaux-Couliboeuf	210,00 €
• ASP – FOOT Perrières	135,00 €

Indemnités de Fonction des Titulaires de Mandats Locaux :

Monsieur Le Maire rappelle que l'indemnité des élus locaux est basée sur l'indice brut terminal de la fonction publique qui est modifié au 1^{er} Février 2017 et que par conséquent, il convient de délibérer à nouveau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des indemnités de fonction brutes mensuelles à partir du 1^{er} Janvier 2017, comme suit :

- Au Maire : **17 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Aux 2 Adjoints : **5,28 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique

Questions Diverses :

- Suite à la suppression du budget du CCAS au 1^{er} Janvier 2016, Madame l'Inspectrice divisionnaire de la Trésorerie de Falaise, demande à ce que le compte de gestion de clôture 2016 du CCAS soit validé par le Conseil Municipal. Le compte de gestion de clôture du CCAS est validé par les Membres du Conseil Municipal.
- Madame Marielle GABON souhaite qu'une solution soit trouvée, afin que le sens interdit de Fontaine soit respecté. Il est suggéré la mise en place d'un panneau « contrôle radar fréquent » si la réglementation permet à la commune de placer ce type de panneau à cet endroit.

Séance du 30 Mai 2017

Etaient Présents :

Eric HOSTE, Pascaline TANNEUR, Jacques ANDRE, Michel DUGARD, Dominique BISSON, Cyrille GALLARD, Didier CHARTIER, Bruno DUGUEY.

Etait Absente :

Marielle GABON (a donné pouvoir à Dominique BISSON).

Présentation de la réflexion sur la prise de Compétence Scolaire par la Communauté de Communes du Pays de Falaise :

Lors de la dernière réunion de microrégion, un document power point a été présenté sur l'organisation du scolaire et périscolaire présent sur l'ensemble du territoire de la CDC du Pays de Falaise afin de réfléchir sur une éventuelle prise de compétence par la Communauté de Commune. M. Cyrille GALLARD présente ce document aux membres du Conseil. Ces derniers souhaitent encore réfléchir et se prononceront lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Extension des Compétences et modifications des Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise – Production et distribution d’eau potable :

Les problématiques de l’eau constituent un enjeu fort de territoire. L’eau est en effet un bien précieux et une composante essentielle des bassins de vie. De plus, l’eau constituera une compétence majeure des EPCI à fiscalité propre et notamment de la C d C au plus tard le 1^{er} janvier 2020. A cette date en effet, les EPCI deviendront automatiquement compétentes pour la gestion de l’eau. Cette compétence peut intervenir soit dans le cadre de leur propre périmètre, soit en s’associant à d’autres partenaires publics au sein de syndicats mixtes.

En l’occurrence, le SDCI du Calvados demande que ces compétences soient envisagées à une échelle pertinente.

Le SPEP Sud Calvados a engagé une étude permettant d’instruire le débat politique sur la prise de compétence eau et notamment l’élargissement de ses compétences et de son périmètre avec un objectif de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018. Dans cette perspective et considérant l’enjeu de l’eau, la Communauté de communes se place dans une démarche volontariste et une prise de compétence anticipée de l’eau.

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L5211-17,
- Vu les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République confiant notamment aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale l’exercice de la compétence sur EAU à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Vu la délibération n°71/2017 du conseil communautaire du 18 mai approuvant la modification de ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2018 en intégrant la compétence EAU au titre de ses compétences optionnelles,
- Considérant les objectifs politiques suivants en matière de production et distribution d’eau potable :

-Garantir la maîtrise locale du cycle de l’eau, enjeu pour les territoires, ses habitants, ses entreprises ;

-Sécuriser l’approvisionnement en eau en tout point du territoire ;

-Garantir la qualité de l’eau

- Considérant que le Conseil Communautaire a toujours inscrit son action dans le respect et la protection de l’environnement ;
- Considérant le délai de 3 mois laissé aux conseils municipaux des communes membres pour délibérer sur cette modification statutaire ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes, à effet du 1^{er} janvier 2018 :
 - **en complétant en son article 6 les compétences suivantes :**

COMPETENCE OPTIONNELLE : EAU

Bilan des Plantations :

Les plantations ont été effectuées le 19 et 20 mai 2017. Il manquait des fleurs non fournies par l’IME. Il est regrettable que tous les membres du Conseil n’aient pas participé à la plantation.

Bilan des Travaux et Chemins :

-Les travaux prévus dans le chemin le long de la propriété AUBRIS ont été réalisés.

-Les travaux de fauchage des bernes sur les voies communales sont achevés.

Bureau de Vote des Elections Législatives :

- **Dimanche 11 Juin 2017**

- de 8 h à 10 h 30 HOSTE Eric, CHARTIER Didier, TANNEUR Pascaline
- de 10 h 30 à 13 h DUGARD Michel, HOSTE Eric, CHARTIER Didier
- de 13 h à 15 h 30 JARIEL Jean, GALLARD Cyrille, GABON Marielle
- de 15 h 30 à 18 h DUGUEY Bruno, GABON Marielle, ANDRE Jacques

- **Dimanche 18 Juin 2017**

- de 8 h à 10 h 30 ANDRE Jacques, TANNEUR Pascaline, GALLARD Cyrille
- de 10 h 30 à 13 h TANNEUR Pascaline, CHARTIER Didier, GALLARD Cyrille
- de 13 h à 15 h 30 DUGARD Michel, BISSON Dominique, DUGUEY Bruno
- de 15 h 30 à 18 h BISSON Dominique, DUGUEY Alexia, DUGUEY Bruno.

Questions Diverses :

Pascaline TANNEUR signale que des véhicules sont souvent stationnés dans le chemin du Val Mauger, ce qui réduit le passage.

Cyrille GALLARD signale qu'aucun enfant n'est venu à l'école à vélo durant l'année scolaire et que la demande par des parents d'élèves de casiers à vélo n'est donc pas justifiée.

Michel DUGARD demande s'il est possible de placer une table au lavoir de Fontaine et que la vanne soit ouverte de temps en temps. Il va être également demandé un devis afin de restaurer l'abri bus de la Maison Blanche, récemment percuté par une voiture.

Dominique BISSON demande à ce que l'élagage soit effectué sur la route de Soulangy. Les propriétaires seront informés.

Par courrier en date du 19 mai 2017, les enseignantes de l'école d'Epaney sollicitent une subvention auprès de la commune afin de financer un séjour au Puy en Velay pour l'automne 2017. Le coût du séjour est de 272,80 € par enfant pour 60 élèves et 122 euros par enfant supplémentaire. Les membres du Conseil accordent une subvention de 30 € par enfant habitant notre Commune. Le montant total de la subvention sera déterminé à la rentrée scolaire lorsque les effectifs de l'école seront connus et définitifs.

Avis sur le projet du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

Monsieur le maire fait part du courrier de M. le Président du Conseil Départemental et M. le Secrétaire Général de la préfecture demandant aux maires et présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de soumettre le projet de ce nouveau schéma à leur instance délibérante pour avis.

M. le Maire présente le projet de ce nouveau schéma aux membres du Conseil Municipal qui à l'unanimité, approuve ce projet.

Séance du 08 Juillet 2017

Etaient Présents :

Jacques ANDRE, Cyrille GALLARD, Michel DUGARD, Dominique BISSON, Didier CHARTIER, Pascaline TANNEUR, Bruno DUGUEY.

Etaient Absente excusée :

Marielle GABON (a donné pouvoir à Dominique BISSON)

Etait Absent : Eric HOSTE.

Lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados – Convention :

Au vu de l'arrêté préfectoral de lutte contre le frelon asiatique dans le Calvados en date du 27 avril 2017,

Et sous réserve de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Falaise au plan de lutte collective contre le frelon asiatique-volet animation ;

Au vu de la convention fournie par le FREDON de Basse- Normandie,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation de la commune d'EPANEY, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017

Avis sur la prise de Compétence Scolaire par la Communauté de Communes du Pays de Falaise :

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame la Vice-Présidente en charge du cadre de vie et de Monsieur le Président en charge de la mutualisation à la Communauté de Communes du Pays de Falaise concernant une éventuelle prise de la « compétence scolaire » par la Communauté de Communes.

Deux choix sont proposés :

- **Choix N°1 : conserver le fonctionnement actuel** et renforcer l'accompagnement de la communauté de communes auprès des syndicats scolaires et RPI ;
- **Choix N°2 : transférer l'intégralité des « compétences scolaires » à la communauté de communes** (écoles, bâtiments scolaires, cantines, péri-scolaires, transport...)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite aucun des deux choix proposés.

Résultat du vote : 1 voix pour la prise de compétence Scolaire et 7 voix contre.

Détermination du Taux de Promotion d'avancement de grade :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur Le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie C	Filières	Grades d'avancement	Ratios
Catégorie C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	100 %
Catégorie C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Ouverture d'un Emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 15/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{ER} Août 2017

Filière: administrative :

Grade: adjoint administratif.

-ancien effectif: 1

-nouvel effectif: 0

Grade: adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

-ancien effectif: 0

-nouvel effectif: 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Problème de Circulation – Rue de la Source :

Un nouvel arrêté du maire va être pris afin de réglementer la circulation et de faire respecter le sens interdit. Seul les riverains habitants rue de la source, rue du stade et chemin du lavoir pourront emprunter le sens interdit.

Questions Diverses :

Taille de haie : M. Le Maire va demander aux propriétaires concernés de tailler les haies le long du chemin de Caen et rue des carriers. M. Dugard signale le problème survenu place des bonnetiers concernant des chiens en divagation. Une main courante a été déposée en gendarmerie.

Séance du 19 Septembre 2017

Etaient Présents :

Jacques ANDRE, Cyrille GALLARD, Michel DUGARD, Dominique BISSON, Didier CHARTIER, Pascaline TANNEUR, Marielle GABON, Eric HOSTE, Bruno DUGUEY.

Droit de Prémption Urbain :

La commune n'ayant instauré aucun droit de préemption urbain sur la commune, il n'y a pas lieu de délibérer à ce sujet.

Subvention du Voyage Scolaire au Puy en Velay de l'Ecole d'Epaney :

Par courrier en date du 19 mai 2017, les enseignantes de l'école d'Epaney ont sollicité une subvention auprès de la commune afin de financer un séjour au Puy en Velay pour l'automne 2017. Le coût du séjour est de 272,80 € par enfant pour 60 élèves et 122 euros par enfant supplémentaire. Les membres du Conseil accordent une subvention de 30 € par enfant habitant Epaney soit 960 euros au total.

3. Création d'un Poste d'Adjoint Technique permanent à temps non complet :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

-Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34

-Vu le tableau des emplois,

-Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique titulaire permanent à temps non complet à raison de 8.40/35^{ème} en raison de la vacance d'emploi suite au décès de l'agent titulaire en poste.

Le maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique titulaire permanent à temps non complet à raison de 8.40/35^{ème}, pour effectuer le ménage dans les bâtiments communaux à compter du 19 septembre 2017.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

4. Bilan de la Rentrée Scolaire :

Il y a 135 élèves dans le regroupement du SIVOM DES 4 VENTS. Depuis la rentrée, l'école est à 4 jours par semaine.

5. Organisation des Journées du Patrimoine :

Les 23 et 24 septembre 2017, les journées du patrimoine auront pour thème le savoir artisanal et les loisirs créatifs. A la salle des fêtes, une exposition sur ce thème sera mise en place ainsi que des ateliers sur l'art textile, le crochet, la peinture sur soie, la sculpture sur bois et la technique de greffe des arbres.

6. Travaux d'accessibilité des Etablissements recevant du Public – E.R.P :

Suite à l'accord de la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) d'un montant de 30 % de 41 423,41 euros H.T maximum, les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes débiteront début novembre. Suite à l'établissement de plusieurs devis, c'est l'entreprise la SERAM, domiciliée à Perrières qui coordonnera tous les travaux des différents corps de métiers intervenants sur ce chantier et réalisera les travaux d'aménagement des toilettes.

7. Avis de Curage de la Rivière :

Des avis de curage vont être envoyés à tous les propriétaires riverains de la Souterraine, notifiant que le curage doit être réalisé avant le 31 octobre 2017.

8. Questions Diverses :

8.1 Création d'un site internet de la mairie d'EPANEY.

Un groupe de travail composé de la secrétaire de mairie, du 2ème Adjoint Cyrille GALLARD et de la conseillère Marielle GABON a été créé afin de mettre en place un site internet communal. Les objectifs de ce site sont d'informer les administrés, de valoriser l'image de la commune, d'améliorer la qualité des services publics, de présenter les événements culturels et sportifs de la commune. Plusieurs formules sont possibles : l'achat d'un logiciel, le faire faire par une agence spécialisée dans la création de site internet, créer soi-même un site en ligne. Des devis vont être demandés sur l'achat de logiciels ou la création d'un site par un prestataire.

8.2 Monsieur Gilles JARDIN demande au conseil Municipal, la possibilité de poser un miroir à ses frais, sur le poteau du réverbère placé en face de chez lui, au n°1 rue de la Maison blanche et de goudronner le trottoir devant sa sortie de propriété afin de pouvoir sortir de chez lui en toute sécurité. Le Conseil Municipal donne son accord.

8.3 Un conseiller demande à ce que les haies soient taillées. Les riverains vont être contactés par la mairie à ce sujet.

Séance du 20 Novembre 2017 :

Etaient Présents :

Bruno DUGUEY, Jacques ANDRE, Cyrille GALLARD, Michel DUGARD, Marielle GABON, Didier CHARTIER, Dominique BISSON.

Etait Absente :

Pascaline TANNEUR (a donné pouvoir à Marielle GABON).

Etait Absent : Eric HOSTE.

Transfert de Compétences à la Communauté de Communes – Toilettage et Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise – Assainissement – Energies renouvelables :

Le conseil communautaire a délibéré le 21 septembre 2017 pour faire évoluer le champ de ses compétences et ainsi modifier ses statuts. Il s'agit d'une part, de deux nouvelles compétences, l'assainissement collectif et la compétence énergies renouvelables d'autre part, du déplacement de certaines compétences qui étaient optionnelles en compétences obligatoires et, enfin, de modifications d'intitulés de compétences déjà exercées par la Communauté de communes (sans modification du champ d'intervention).

- **Concernant la compétence assainissement :**

La Communauté de Communes se place dans une démarche volontariste et une prise de compétence anticipée de la compétence « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence devant obligatoirement être exercée par les EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020. L'objectif est d'anticiper et de préparer le service pour 2020 (date des élections municipales).

Par ailleurs, cette compétence relative à l'assainissement collectif vient compléter celle du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) exercée par la Communauté de Communes depuis 2005.

Un diagnostic complet a été établi permettant d'établir un état des services d'assainissement des eaux usées :

- Infrastructures gérées par les services (réseaux de collecte, postes de refoulement, stations d'épuration, évolution et travaux prévus ou en cours et situation administrative et réglementaires),
- L'exploitation des services (modes d'exploitation – agents impliqués, contrats en cours),
- Le budget et le financement des services (recettes, dépenses amortissements et état de la dette).

Il en est de même de l'état des services d'assainissement des eaux pluviales selon le même schéma.

Ainsi, la compétence « Assainissement collectif » concerne 27 communes du territoire communautaire ; celles-ci disposent d'ouvrage collectif de traitement des eaux usées (22 stations d'épuration). Sur les 19 services présents du territoire de la Communauté de communes, 17 services sont gérés en régie (directe ou avec prestations de service), 2 services ont délégué le service d'assainissement (contrat de délégation de service avec la société SAUR).

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne de ce service, et pour garantir la continuité du service public et notamment le service aux usagers, la Communauté s'inscrit dans la continuité des modes de gestion des Communes ou des syndicats (qui disparaîtront en 2018) :

- pour les délégations de service public (DSP) : reprise du contrat par la Communauté et contrôle réglementaire annuel sur leur exécution ;

- pour les contrats de prestations de service : reprise des contrats avec les prestataires ;

- pour la gestion en régie : transfert ou coopération entre les Communes et la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention de gestion de services visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence assainissement.

- **Concernant la compétence énergies renouvelables :**

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs ambitieux à la politique énergétique nationale et renforce également le rôle des EPCI qui doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La Communauté de communes du Pays de Falaise ayant + de 20 000 habitants, ce PCAET doit être élaboré avant le 31 décembre 2018. Il s'agit d'un document cadre (outil de planification) de la politique énergétique et climatique au niveau intercommunal.

La CDC devient ainsi le coordonnateur de la transition énergétique de son territoire, en charge d'animer et de coordonner les actions mises en œuvre par le PCAET de son territoire.

En prolongement, dans le cadre de la contribution à la transition énergétique, des projets peuvent voir le jour sur le territoire communautaire pour lesquels des études préalables sont indispensables. C'est le cas aujourd'hui de projets d'installations photovoltaïques.

Compte tenu de ces deux points, la Communauté de communes entend prendre la compétence suivante :

Contribution à la transition énergétique : énergies renouvelables :

- études préalables, (installations photovoltaïques),
- élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial : Animation – Coordination.

✓ Autres compétences déjà inscrites : toiletteage

Certaines compétences statutaires doivent être toilettées pour tenir compte de nouveaux intitulés, pour déplacer certaines compétences d'optionnelles à obligatoires. De plus, certaines appellations doivent être revues sans changer fondamentalement le champ de ces compétences. Le détail est le suivant :

1 - COMPETENCES OBLIGATOIRES

A - Aménagement de l'espace

Suppression des Intitulés suivants :

A-1 Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement.

A-2 Schéma directeur et schéma de secteur ; aménagement rural

B - Conduite des actions de développement économique (agricole, industriel, commercial, artisanal et touristique) :

B-1 Création, extension, aménagement, entretien, et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

Suppression de la Liste des Zones d'Activités :

A ce jour, les zones d'activités sont les suivantes :

- *à Falaise : zone Expansia*
- *à Falaise : zone Méthanéa*
- *à Falaise : zone Calvados Sud*
- *à Falaise : zone de Guibray et route de Putanges*
- *à Soumont-Saint-Quentin : zone Ariana 1 et 2*
- *à Saint-Martin-de-Mieux : zone Martinia*
- *à Potigny : zone d'activité de Potigny*

Sont exclus de la gestion communautaire l'entretien des voiries, des espaces verts, des entrées de zone, des réseaux des zones d'activités communautaires suivantes :

- *à Falaise : zone Calvados sud*
- *à Falaise : zone de Guibray et route de Putanges*
- *à Potigny : zone d'activité de Potigny*
- *à Soumont Saint-Quentin : zone Ariana 1*

D – Collecte et Traitement des déchets des Ménages et Déchets assimilés – dans Compétences obligatoires

D-1 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

D-2 - Construction et gestion de déchèteries

E – Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI) – dans Compétences obligatoires

2 - COMPETENCES OPTIONNELLES

Ajout

F - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

F -2 Contribution à la transition énergétique : Energies renouvelables

F-2-2 *Etudes préalables (pour les installations photovoltaïques)*

F-2-3 *Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : élaboration, animation et coordination.*

G - Assainissement

Ajout

G-2 Assainissement collectif

H - Politique du logement et du cadre de vie (Séparation politique du Logement et Action Sociale)

H-4 Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions vers des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. Il s'agit :

- de la création et la gestion *de logements d'urgence* (**EVOLUTION INTITULE**)
- études de projet de création d'une maison médicale (**SUPPRESSION**)

I – ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

I-1 Définition et réalisation d'actions permettant le maintien à domicile des personnes âgées. Ces actions sont les suivantes :

- o Participation à la **gestion d'un** Centre Local d'Information et de Coordination auprès de la personne âgée, en partenariat avec le Conseil **Départemental** du Calvados (**EVOLUTION INTITULE**)

K – Eau – AJOUT

N - Services publics

- **O-1** Participation à la construction de bâtiments d'intérêt public pour l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil **Départemental** : Agence routière départementale, caserne du SDIS. (**EVOLUTION INTITULE**)

O - Activités culturelles

Mise en place d'une politique culturelle par :

O-1 La gestion d'une école de musique communautaire, et l'intervention en milieu scolaire. A cet égard :

- les harmonies de Falaise et de Potigny sont déclarées d'intérêt communautaire ;
- en accord avec l'Education Nationale, la Communauté de communes organise et finance les intervenants pour l'initiation musicale dans les écoles préélémentaires et élémentaires.

O-2 La **gestion d'un réseau de médiathèques (Falaise, Potigny Pont-d'Ouilly, Morteaux-Couliboeuf) le soutien aux bibliothèques existantes (Epaney, Oully-le-Tesson) et le suivi des politiques de développement de la lecture publique sur le territoire** (**EVOLUTION INTITULE**)

P - Création et gestion d'un chenil

Q - Participation à la Gestion des Centres de Secours contre l'Incendie

Par ailleurs, la Communauté de communes pourra adhérer à des établissements publics, par délibération du conseil communautaire, sans demander l'avis des Communes membres.

La Communauté de communes a notifié la délibération prise par son assemblée délibérante aux Communes membres afin que le conseil municipal de chaque Commune membre se prononce dans le délai de trois mois sur ces modifications statutaires.

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L5211-17 ;
- Vu les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République confiant notamment aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale l'exercice de la compétence **Assainissement** dans son intégralité à compter du 1er janvier 2020, mais aussi la réalisation d'un Plan Air Climat Energie Territorial;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 21 septembre approuvant les modifications statutaires sus énoncées;

- Considérant les projets qui peuvent émaner concernant notamment des installations photovoltaïques et l'intérêt pour la Communauté de communes de réaliser des études dans ce domaine ;
- Considérant les objectifs politiques suivants en matière d'assainissement :
Garantir la continuité du service public rendu à l'usager,
Garantir la qualité des installations (réseaux et équipements) ;
- Considérant que la Communauté de communes du Pays de Falaise a toujours inscrit son action dans le respect et la protection de l'environnement ;
- Considérant enfin que les statuts communautaires doivent faire l'objet d'un toilettage pour tenir compte de l'inscription de compétences en compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes, à effet du 1^{er} janvier 2018 :

- **EN AJOUTANT EN SON ARTICLE 6 LES COMPETENCES SUIVANTES :**

COMPETENCES OPTIONNELLES

Dans le chapitre assainissement : Compétence Assainissement collectif.

Dans le chapitre Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Contribution à la transition énergétique : Energies renouvelables :

- *Etudes préalables (pour les installations photovoltaïques)*
- *Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : élaboration, animation et coordination*

En inscrivant en compétences obligatoires les compétences suivantes :

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Construction et gestion de déchèteries

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

• Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

• Sur le seul territoire de la Communauté de communes appartenant au bassin versant de la Dives :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols pour la mise en œuvre de petits aménagements « d'hydraulique douce » notamment implantation, restauration de haies, talus, bandes enherbées, fossés à redent, noues d'infiltration, déplacement d'entrées de champs, etc.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique pour :
- Le pilotage d'instances de concertation liées à la restauration des milieux aquatiques ou la lutte contre les inondations ;
- L'élaboration ou participation à l'élaboration de programmes de restauration des milieux aquatiques ou de lutte contre les inondations ;
- La coordination des travaux en lien avec les cours d'eau ;
- La valorisation du patrimoine et les activités liées aux cours d'eau y compris la communication.

En modifiant certains intitulés de compétences, tels que précisés plus haut, sans changer le champ de l'action communautaire.

Rapport du 28 Septembre 2017 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Falaise :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle communautaire, la Communauté de communes verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges de la Communauté de communes a été saisie pour évaluer le transfert de charges liées à l'extension de la compétence « développement économique : création, extension, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique » ; le transfert de la compétence d'Aménagement, Entretien et Gestion des Aires d'accueil, et l'intégration de la commune de Vendevre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le rapport de la CLECT a été notifié aux Communes membres de la Communauté de communes pour approbation.

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu les délibérations du Conseil communautaire portant création et composition de la CLECT,
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation chargée de l'Evaluation des Charges transférées (CLECT), notifié aux communes,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT tel qu'annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de communes.

3. Adhésion de la Communauté de Communes « Cœur de Nacre » au SDEC Energie :

Monsieur le Maire expose que, suite à la révision de ses statuts, la Communauté de Communes Cœur de Nacre a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transmettre sa compétence « Energie renouvelable sur les équipements communautaires ».

Lors de son assemblée du 19 septembre 2017, le Comité Syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Nacre au SDEC Energie.

4. Retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie :

Monsieur le Maire expose que la création, au 1^{er} janvier 2016, de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes dans la Manche, constituée des communes de Torigny-sur-Vire, Brectouville, Giéville et Guilberville, entraîne la coexistence sur un même territoire de trois autorités concédantes différentes (la ville de Torigny sur Vire et les deux syndicats d'énergie du Calvados et de la Manche).

Dans ce contexte, la commune de Torigny-les-Villes, a décidé, par délibération en date du 22 septembre 2016, d'adhérer au Syndicat d'électricité de la Manche, le SDEM et, par voie de conséquence, de demander le retrait de la commune déléguée de Guilberville du SDEC Energie.

Lors de son assemblée du 12 décembre 2016, le Comité Syndical du SDEC Energie a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2017.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le retrait de la Commune déléguée de GUILBERVILLE au SDEC Energie.

5. Décisions Modificatives :

Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations relatives au budget principal, vous trouverez ci-dessous les décisions modificatives suivantes:

DM N° 1 – Section de Fonctionnement

678 Autres charges exceptionnelles :	- 500,00 €
6531 Indemnités élus :	+ 500,00 €

DM N° 2 – Section de Fonctionnement

678 Autres charges exceptionnelles :	- 5 000,00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement :	- 4 000,00 €

2051 Concessions et droits similaires :	- 800,00 €
2132 Immeubles de Rapport :	+ 10 800,00 €

DM N° 3 - Section de Fonctionnement

Virement à la Section de Fonctionnement	- 9000,00 €
Virement à la Section d'Investissement	+ 9000,00 €

Section d'Investissement

020 Dépenses imprévues d'investissement :	- 1 000,00 €
678 Autres charges exceptionnelles :	- 500,00 €
61551 Entretien de matériel roulant :	- 1 000,00 €
64131 Rémunération personnel non titulaire :	+ 1 500,00 €

DM N° 4 - Section de Fonctionnement

6411 Rémunération du Personnel Titulaire	- 600,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	- 600,00 €
Virement à la Section d'Investissement	+ 600,00 €

Section d'Investissement

2188 Autres immobilisations corporelles	+ 300,00 €
2132 Immeubles de Rapport	+ 300,00 €

6. Bilan de la Commission des Travaux – Travaux d'accessibilité de la Salle des Fêtes :

Choix des Entreprises.

Monsieur le Maire de la commune d'EPANEY rappelle qu'un agenda portant sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) a été déposé. Les travaux prévus en 2017 concernent la salle des fêtes communale. Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès de fournisseurs et que suite à la réunion de la commission communale des travaux, les entreprises suivantes ont été retenues :

Nom, adresse de l'entreprise	Corps de métiers	H.T	T.T.C
SARL ISERAM, ZA du Clos, 14 170 Perrières	cloison, menuiserie	7.409,78	8.891,74
SARL AUBRIS, ZA du Clos, 14 170 Perrières	plomberie	3.327.95	3.993.54
SARL LASORET HAMEL, 14700 Fresné La Mère	peinture	2.570,00	3.084,00
Entreprise Jean-Marc LE BAS, 14700 Falaise	électricité	4.534.92	5.441,90
SARL CLAEYS, 61160 Fontaine Les Bassets	Terrassement	6.853.95	8.224.74
SARL MARIE, 14700 Vignats	maçonnerie	4.983,00	5.979,60
Montant des Travaux		29.679,60	35.615,52

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

Approuve le choix des entreprises ainsi que le montant de chaque devis

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

7. Projet d'Investissement pour l'Année 2018 :

7.1. M. Le Maire rappelle que l'agenda (AD'AP) portant sur l'accessibilité des ERP déposé en préfecture en 2016, prévoit les travaux d'accessibilité de l'église en 2018. Des devis vont être demandés.

7.2 La demande de DETR pour l'achat de matériel de cantine scolaire afin d'équiper la salle des fêtes, ayant été refusée cette année, une demande peut être renouvelée en 2018. Le Conseil Municipal a jusqu'au mois de février 2018, date butoir de dépose de demande de la DETR, pour se prononcer sur le renouvellement de la demande de cette subvention.

7.3 Les chéneaux de l'église doivent être remplacés et les cloches réparées. Un devis a été établi pour chaque cas. Le conseil municipal souhaite avoir d'autres devis avant de se prononcer sur la réalisation de ces investissements.

7.4 La défense extérieure contre les incendies doit être finalisée. Un diagnostic doit être réalisé par les services du SDIS du Calvados afin de lister tous les systèmes de défense extérieure contre les incendies à mettre en place dans la commune.

7.5 Le groupe de travail chargé de la réalisation d'un site internet communal a rencontré deux prestataires que sont COPIFAC PRO et NET CONCEPTION, tous deux domiciliés à Caen.

Les devis sont les suivants :

	NET CONCEPTION	COPIFAC
Le système de gestion du contenu, la charte graphique,		
L'intégration des données, l'assistance et la formation	3.075,00 €ht	3.480,00 €ht
Coût annuel de l'hébergement et Nom du Domaine	175,00 €ht	150,00 €ht

Le groupe de travail présente les avantages et inconvénients des propositions de ces deux prestataires et précise que si l'intervention d'une agence de communication n'est pas retenue, il est possible de créer un site en ligne.

8. Questions diverses :

8.1 Monsieur Le Maire fait part du compte rendu du conseil d'école du 19 10 2017 :

- **effectifs** : 132 élèves sur le RPI des 4 Vents :

dont 22 élèves à Olendon, 62 élèves à Epaney et 48 élèves à Perrières

-**Règlement intérieur** : modifié et validé.

-**Bilan des Coopératives Scolaires** :

Perrières : 3.716,03 € Epaney 7.803,00 € et Olendon 2.161,43 €

-**Projets des classes** : Séances à la bibliothèque d'Epaney et la médiathèque de Falaise, marché de Noël le 09 décembre 2017, carnaval le 03 avril 2018 et kermesse le 24 juin 2018, crosse au stade de Potigny le 16 octobre 2017, intervenant de Handball de mars à juin, piscine et projets particuliers pour chaque école.

-Des exercices de sécurité ont été réalisés dans chaque Ecole et des exercices intrusion malveillante doivent être réalisés avant les vacances de Noël 2017.

8.2 Bilan des journées du patrimoine :

Le Président de la commission communale patrimoine et environnement fait part au Conseil municipal de la qualité de l'exposition et des divers ateliers mis en place avec une participation toujours très active et efficace des bénévoles. Mais compte tenu du peu de visiteurs, il est raisonnable de se demander si cet évènement doit toujours être organisé tous les ans.

8.3 La course des 4 vents :

Elle aura lieu le Dimanche 01 juillet 2018 au départ de Perrières avec un circuit de 7.5 km et un autre de 15 km. Une marche sera organisée sur le parcours de 7,5 km, ainsi qu'une course pour les Enfants.

8.4. **Monsieur Gilles JARDIN** sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de faire procéder à la réfection du trottoir devant chez lui à ses frais. Le Conseil Municipal donne son accord.

8.5 Un conseiller demande à ce que les lampadaires soient nettoyés. Les agents communaux les nettoieront prochainement au Karcher.

Séance du 18 décembre 2017

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Cyrille GALLARD, Michel DUGARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE

Était absente excusée : Marielle GABON (a donné pouvoir à Cyrille GALLARD),

Était absent : Dominique BISSON,

1 - Tarifs 2018 :

Concessions Cimetière et location de la salle des fêtes :

Le Conseil municipal souhaite maintenir les tarifs adoptés en 2015 par la délibération N°2016-10 du 10 mars 2016 pour le tarif des concessions cimetière et N°2015-19 du 03 septembre 2015 pour les tarifs de location de la salle des fêtes.

2 – Création d'un Site Internet Communal – Choix du Prestataire :

Monsieur Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Création d'un site internet de la commune d'EPANEY permettrait d'informer plus efficacement les administrés, de valoriser l'image de la commune, d'améliorer la qualité des services publics, de présenter les événements culturels et sportifs de la commune. Des devis ont été demandés sur l'achat de logiciels ou la création de sites par un prestataire.

Après la présentation de diverses solutions techniques et de divers devis, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et une abstention, de faire appel au prestataire de création de site internet NET CONCEPTION, domicilié au 107 rue de Bayeux à Caen, dont le devis est de 3.075,00 €ht dont 175,00 €ht par an pour l'hébergement du site, la sauvegarde, le dépôt et gestion du nom de domaine et 2.900,00 €ht pour la conception et le développement du site.

3 – Convention de Gestion du Service Assainissement, suite au transfert de la Compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Falaise :

La Communauté de communes du Pays de Falaise a fait le choix d'exercer à compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence assainissement collectif, afin d'exercer la compétence pleine et entière dite « Assainissement ».

Ainsi, le Conseil communautaire, par délibération n°107/2017 du 21 septembre 2017 a approuvé la modification-extension des compétences.

La délibération communautaire a ensuite été notifiée aux Communes membres le 26 septembre 2017, pour approbation.

En application de l'article L5211-4-1 du CGCT, le transfert des services ou partie de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la Communauté et le transfert de personnel (ou mise à disposition de plein droit), doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert, avec notamment l'élaboration de fiches d'impact et la saisine des comités techniques.

Compte tenu du fait que l'exercice de la compétence assainissement est réalisé par le biais d'un budget annexe, ce transfert de compétence ne suppose pas que la CLECT se réunisse pour établir le montant des flux financiers liés à cette compétence via la modification des Attributions de compensation des communes concernées (hormis, le cas échéant, le cas des flux financiers liés à l'exercice de l'eau pluviale qui relève des budgets principaux des communes).

La partie d'élaboration budgétaire, de suivi comptable et financier, de gestion administrative de la compétence sera gérée dès le 1^{er} janvier 2018 par les services communautaires. Ainsi, la Communauté de communes créera dès le 1^{er} janvier 2018 deux budgets annexes : l'un pour l'assainissement (incluant le collectif et le non collectif) en régie directe et l'autre pour l'assainissement en gestion déléguée.

En revanche, la Communauté de communes du Pays de Falaise ne dispose pas encore de l'ingénierie nécessaire lui permettant d'assumer la partie technique (entretien, maintenance,...) de la compétence assainissement. C'est pourquoi, il est proposé, au travers d'une convention de mise à disposition de service d'une durée de 6 mois, de laisser aux communes la gestion technique de la compétence assainissement pour celles qui assurent le service en régie directe.

Cette période transitoire permettra la mise en place d'une organisation pérenne, de mener le dialogue social avec les personnels et la saisine des organes consultatifs de la fonction publique territoriale. En parallèle, la continuité du service public sera garantie, les communes étant les seules en mesure, en la circonstance, de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette convention de gestion.

Le Conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16 ;
- Vu la délibération n° 107/2017 du Conseil communautaire du 21 septembre 2017 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes à effet du 1 janvier 2018 et notifiée aux communes le 29 septembre 2017 ;
- Vu la délibération N°2017-22 du Conseil Municipal du 20 novembre 2017 approuvant la modification des statuts de la communauté de communes à effet du 1^{er} janvier 2018 ;
- Sous réserve de l'arrêté préfectoral à intervenir autorisant l'extension des compétences communautaires et notamment la compétence « Assainissement collectif » et permettant d'exercer la compétence assainissement pleine et entière ;

Après en avoir délibéré,

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer :

- La convention de gestion du service à intervenir avec la Communauté de communes du Pays de Falaise pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif », dans sa partie technique, suite au transfert de la compétence « assainissement à la Communauté de communes du Pays de Falaise, à compter du 1^{er} janvier 2018, telle qu'annexée à la présente délibération;
- Tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **Précise** :

- que les crédits seront inscrits au budget communal ;
- que cette convention est transitoire et ne saurait être pérenne dans le temps.

4. Compte rendu de la Commission Florale :

Les Journées de plantations des Fleurs sont prévues les 25 et 26 mai 2018

5. Divers dates :

Accueil des nouveaux habitants : Le Jeudi 28 décembre 2017 à 18h30

Vœux du maire : Le Samedi 20 janvier 2018 à 17h30

Fermeture de la mairie :

Fermeture le jeudi 21 décembre 2017 au soir et réouverture le mardi 02 janvier 2018

(Une permanence pour inscriptions sur les listes électorales est prévue le samedi 30 décembre 2017 de 9 h 30 à 11 h 30).

6. Questions Diverses :

* Monsieur Le Maire fait part de la lettre de démission de Madame Pascaline TANNEUR du Conseil Municipal.

* Le bulletin municipal doit être terminé pour le 15 janvier 2018.

Liste des Assistantes Maternelles de notre Commune :

- | | | |
|-----------------------|---|--------------|
| • AUBRIS Isabelle | 36, Rue de la Source | 14170 EPANEY |
| • BODEREAU Angélique | 30, Rue de la Queue de Renard
N° de Tel : 02.31.20.05.70 | 14170 EPANEY |
| • TANNEUR Pascaline | 3, Chemin du Val Mauger
N° de Tel : 02.31.90.37.11 | 14170 EPANEY |
| • LIEGARD Christelle | 4, Rue de l'Ecole
N° de Tel : 06.59.82.65.93 | 14170 EPANEY |
| • CHATELLIER Nathalie | Le Bois de Castillon
N° de Tel : 07.86.13.48.63 | 14170 EPANEY |

COMMUNE D'EPANEY - Budget Primitif 2017

DEPENSES

	BP 2016	Réalisé	BP 2017
60611 Eau et Assainissement	2 200,00	3 089,01	3 000,00
60612 Electricité	6 400,00	6 457,12	6 500,00
60621 Combustibles (Gaz Salle des Fêtes)	600,00	189,23	200,00
60622 Carburant (Essence Matériel et Fuel Tracteur)	1 600,00	968,51	1 500,00
60628 Produits Pharmaceutiques	100,00	0,00	100,00
60631 Produits d'Entretien ménager	900,00	281,05	500,00
60632 Fournitures Petit Equipement	4 000,00	775,67	2 000,00
60633 Fournitures de voirie (Enrobé, Désherbant, Engrais	1 000,00	118,56	500,00
60636 Vêtements de travail (Chaussures, etc)	500,00	597,31	500,00
6064 Fournitures Administratives	1 600,00	2 382,29	2 000,00
6067 Fournitures scolaires des Ecoles	3 000,00	3 025,71	3 000,00
6068 Autres fournitures (fleurs)	320,00	391,12	400,00
611 Contrats de Prestations Services (AIPF)	0,00	0,00	0,00
615221 Entretien de Bâtiments publics	2 200,00	0,00	2 000,00
615228 Entretien autres bâtiments publics (église)	800,00	2 535,00	4 000,00
615231 entretien voirie	0,00	2 230,51	3 000,00
61551 Entretien de Matériel Roulant (Tracteur)	3 000,00	780,27	2 000,00
61558 Entretien Matériel-Mobilier (Extincteurs, Matériel)	1 000,00	516,87	1 000,00
6156 Maintenance (pompes chaleurs, Cloches, Citerne, informatique)	1 200,00	1 824,73	2 300,00
6161 Assurance multirisque (Tracteur et Collectivité)	4 000,00	1 071,43	2 500,00
6162 dommage ouvrage	94,00	94,00	0,00
6182 Documentation Générale-Pédagogique et Lois et Décrets	265,00	264,69	150,00
6184 Organismes de formation (CESR/permis b)			984,00
6188 autres frais divers (nid de guêpes)	150,00	0,00	150,00
6225 Indemnités au Comptable et Régisseurs (RM)	500,00	409,29	500,00
6232 Fêtes et Cérémonies (Nationales/Locales/repas anciens)	2 000,00	1 441,87	2 000,00
6236 Catalogues et Imprimés (Bulletin Municipal)	1 320,00	1 316,79	900,00
6257 Réceptions (Vœux/ Journées Patrimoine)	800,00	488,40	800,00
6261 Frais d'Affranchissement	100,00	14,48	100,00
6262 Frais de Télécommunications (Mairie et Ecole)	2 200,00	1 993,35	2 000,00
627 autres servi. Ext.services bancaires	0,00	0,00	
6281 Cotisations Amicales des Maires et FNMR 14	0,00	0,00	260,00
6282 Frais de Gardiennage Eglise-Cimetière (Indem. Curé)	240,00	319,10	120,00
6288 autres services extérieurs (parebrise cassé)	0,00	172,47	
63512 Taxes Foncières	550,00	569,00	570,00
Charges à caractère général	42 639,00	34 317,83	45 534,00

	BP 2016	Réalisé	BP 2017
6332 cotisations au FNAL	40,00	42,55	50,00
6336 Cotisations au CNFPT et CDG	230,00	222,82	280,00
6338 Impôts et taxes	120,00	127,79	160,00
64111 Personnel Titulaire	31 000,00	30 345,88	39 000,00
64112 NBI, SFT	1 700,00	1 663,92	1 680,00
64118 IFSE	580,00	577,68	580,00
64131 Personnel non Titulaire	1 700,00	2 895,53	1 000,00
64168 Emploi d'Insertion CAE	10 100,00	10 715,17	11 200,00
6451 Cotisations à l'URSSAF	5 500,00	5 891,15	7 520,00
6453 Cotisations Caisses de Retraite	9 500,00	10 001,12	10 400,00
6454 Cotisations aux ASSEDIC	750,00	875,04	980,00
6455 Cotisations Ass. du Personnel	2 700,00	2 288,89	3 350,00
6456 Versement au F.N.C. Supplt Familial	56,00	0,00	
6475 Médecine du Travail	200,00	0,00	200,00
6488 CNAS	1 200,00	1 187,34	1 240,00
<u>Charges du personnel</u>	65 376,00	66 834,88	77 640,00
6531 Indemnités Fonction Maire et Adjointes	13 000,00	12 426,95	13 000,00
6533 Cotisations de Retraite Elus	500,00	508,16	550,00
65548 Contributions aux fonds de compensation des autres charges territoriales	61 540,00	56 097,57	67 600,00
SIVOM 4 VENTS Budget Général	28 000,00	26 339,11	25 900,00
SIVOM 4 VENTS Ramas. Scolaire	0,00	0,00	9 600,00
SIVOM de FALAISE SUD Fonctionnement	1 240,00	1 240,00	1 560,00
SDEC Effacement des Réseaux	26 800,00	22 949,15	24 900,00
SDEC maintenance Eclairage Public	5 500,00	5 569,31	5 640,00
6558 Autres dépenses (scolarisation enfant en CLIS)	500,00	500,00	500,00
6574 Subvention Autres Organismes	3 646,00	3 666,00	3 805,00
COURSE DES 4 VENTS			250,00
Ecole d' Epaney cooperative+voyage	750,00	750,00	320,00
Ass. Bibliothèque d'Epaney	1 066,00	1 066,00	1 080,00
Ligue contre le Cancer	40,00	40,00	40,00
COMITE JUNO	20,00	20,00	20,00
CFA DU CALVADOS	80,00	80,00	60,00
CFA ORNE			20,00
Art Sacré du Calvados	100,00	100,00	0,00
Collège Ste Trinité	80,00	100,00	140,00
Ecole de Sassy olendon - Classe découverte	0,00	0,00	270,00
APAEI des pays d'auge et falaise	40,00	40,00	40,00
MFR TRUN et VIMOUTIERS	60,00	60,00	20,00
Ass. Fleurissement et Patrimoine d'Epaney	1 200,00	1 200,00	1 200,00
ADMR MORTEAUX COULIBOEUF	210,00	210,00	210,00
ASP Perrières	0,00	0,00	135,00
<u>Autres charges de gestion courante</u>	79 186,00	73 198,68	85 455,00
66111 Intérêt des Emprunts	13 052,00	13 051,74	10 140,00
678 Autres Charges Exceptionnelles	37 943,37		6 215,40
022 Dépenses imprévues	3 000,00		4 000,00
023 Virement à la Section d'Investissement	59 028,00		102 762,00
Total des dépenses	300 224,37	187 403,13	331 746,40

RECETTES

002	Excédent Antérieur Reporté
6419	Remboursement ARRET MALADIE
6459	Rembourst sur chages sécu
	<u>Atténuation des charges</u>
70311	Concessions Cimetière
70323	Redevance ERDF - Orange-
7062	PUB bulletin municipal
70875	VICQUES
70878	Rembourst Taxe OM,Eau, vaisselle cassée pub divers
	<u>Produits des services</u>
73111	Contributions Directes
73211	Attribution de Compensation (CDC - TPU)
73223	FPIC
7381	Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation
	<u>Impôts et taxes</u>
7411	DGF
74121	Dotation de Solidarité Rurale
74127	Dotation Nationale de Péréquation
742	Dotation aux Elus Locaux
744	FCTVA FONCTIONNEMENT
74718	Etat (autres) rembrst CAE+elections+recensement population Part des Communes du GFP (subvention bibliothèque)
74751	
74758	Part. SIVOM 4 VENTS Classes Epaney
74833	Compensation Taxe Professionnelle
74834	Compensation Exon.Taxe Foncière
74835	Compensation Exon.Taxes Habitation
	<u>Dotations et participations</u>
752	Revenus des Immeubles
758	Remboursement Divers
761	Produits de Participations Part Sociales CRCAM
7788	Produits exceptionnels (clôture terrain tennis)
	Total des recettes

BP 2016	Réalisé	BP 2017
87 197,37		100 046,40
0,00	371,15	2600,00
0,00	557,01	
0,00	928,16	102 646,40
0,00	1 026,00	
400,00	466,73	400,00
		375,00
900,00	900,00	900,00
1 100,00	1 349,43	1 100,00
2 400,00	3 742,16	2 775,00
87 060,00	86 028,00	88 000,00
10 619,00	10 619,64	10 619,00
6 000,00	9 550,00	8 000,00
12 000,00	17 612,56	14 000,00
115 679,00	123 810,20	120 619,00
38 000,00	37 441,00	37 000,00
12 000,00	20 537,00	18 000,00
13 000,00	16 312,00	15 000,00
2 000,00	2 895,00	2 500,00
0,00	0,00	0,00
8 000,00	8 323,04	9 000,00
523,00	3 422,73	540,00
14 000,00	14 700,00	14 700,00
5,00	5,00	1,00
3 670,00	3 670,00	3 348,00
750,00	750,00	1 175,00
91 948,00	108 055,77	101 264,00
3 000,00	3 833,32	3 000,00
0,00	0,00	
0,00	0,00	
		1442,00
300 224,37	241 531,92	431 792,80

Excédent de Fonctionnement 2016 : 141.326,16 €

Excédent de Fonctionnement reporté 100.046,40 €

|| S.A.R.L. CHAPRON ||
Cidrerie ♦ Distillerie
Vins fins ♦ Spiritueux



Spécialité de Vieux Calvados

VENTE EN GROS
 ET
 AUX PARTICULIERS



14700 Martigny-sur-l'Ante ♦ Tél. 31 40 70 02 ♦ Fax 31 40 03 69
R.C.S. Falaise 9 380 022 608 F. UNO LESTELIER - F. MAIR

INVESTISSEMENTS

001	Déficit Antérieur reporté
020	Dépenses Imprévues
1641	Remboursement Emprunts en Capital
Chap 16	<u>Remboursement Emprunts en Capital</u>
2031	Frais étude accessibilité
2051	Logiciels
Chap 20	<u>Immobilisation incorporelles</u>
2121	Plantations de Haies
21318	travaux sur autres bâtiments (BENITIER 2GLISE)
2132	Salle des fêtes (accessibilité)
2151	Travaux de voirie (Lenoble)
2152	Installation de Voirie - Plaques et Noms des Rues
21532	Réseaux assainissement
21568	Matériel Défense Incendie (Poteaux - Réserve)
2158	Autres installations, matériel et outillage technique (perceuse)
2184	Matériel Scolaire
2188	Autres Matériels
Chap 21	<u>Immobilisations corporelles</u>
2313	Construction d'une Ecole
Chap 23	<u>Immobilisations en cours</u>
	Total des dépenses
001	Excédent antérieur reporté
021	Virement à la Section d'Investissement
10222	Fonds de Compensation de T.V.A.
10223	TLE
10226	Taxe d'aménagement
1068	Réserves - Déficit antérieur
Chap 10	<u>Dotations fonds divers</u>
1328	Etat : réserve parlementaire
1323	Subvention du Département : APCR
13251	Subvention CDC de Falaise patrimoine et voirie
1341	DETR accessibilité salle des fêtes
Chap 13	<u>Subvention d'investissement</u>
1641	Réalisation d'un Emprunt - CE
	Total des recettes

BP 2016	Réalisé	BP 2017
111 357,09		39 263,76
1 200,00	0,00	1 000,00
178 252,00	178 251,47	79 040,00
290 809,09	178 251,47	119 303,76
4 000,00	0,00	2 016,00
255,00	255,00	800,00
4 255,00	255,00	2 816,00
		2 540,00
		29 410,00
		7 382,00
1 000,00	301,20	
5 021,00	5 020,53	
25 147,52	25 591,52	
1 000,00	0,00	1 000,00
0,00	174,40	300,00
1 000,00	1 210,00	50,00
33 168,52	32 297,65	40 682,00
5 000,00	0,00	
5 000,00	0,00	
333 232,61	215 652,05	162 801,76
59 028,00		102 762,00
130 000,00	136 083,00	6 000,00
	377,00	
	4 777,28	1 000,00
96 504,61	96 504,61	41 279,76
226 504,61	237 741,89	151 041,76
6 000,00	6 000,00	
0,00	0,00	
	2 275,00	2 225,00
41 700,00	41 728,49	9 535,00
47 700,00	50 003,49	11 760,00
0,00	0,00	0,00
333 232,61	287 745,38	162 801,76

Déficit d'investissement 2016: 39.263,76 €

EPANEY – Etat Civil 2017

Naissances hors Communes :

- **Hugo**, Aloïs, Edann **FORGET**
Né à Caen (Calvados), le 29 Janvier 2017.
- **Fanny**, Sophie, Marie-Noëlle Nadège **MARC**
Née à Caen (Calvados), le 28 Mai 2017.
- **Zély**, Rose, Emy **BOIREL**
Née à Caen (Calvados), le 05 Juin 2017.
- **Aliénor**, Hélène, Simone, Georgette
MONGREVILLE
Née à Caen (Calvados), le 30 Août 2017.
- **Océane**, Jeanne, Marie, Louise **VAN LAEYS**
Née à Caen (Calvados), le 27 Septembre 2017.

Décès ou Transcription de Décès :

- **Louis**, Jules **MILOCHE**
Décédé à Falaise (Calvados), le 23 Octobre 2017.
- **Lucette**, Charlotte **FOUQUET** Epouse
BENNEHARD
Décédée à Mayenne (Mayenne), le 06 Octobre 2017.

Mariages :

- **Pascal**, Edouard **PETIT** et **Véronique**, Martine, Michelle **LAINÉ**
Mariés à Epaney (Calvados), le 18 Février 2017.
- **Guillaume**, Jérôme, Matthieu, Jacques **VAN LAEYS** et **Amandine**,
Caroline, Jessica **VAN DE CAVAYE**
Mariés à Epaney (Calvados), le 31 Mai 2017.



Mr FEILLET ALAIN

Maraicher

12 route de St Pierre-Canivet
14170 EPANEY
Tél : 02.31.40.18.76

Sur les marchés :

Lundi à ST PIERRE- SUR- DIVES
Samedi à FALAISE

Vente en direct à la maison tous les
Vendredi de 14h à 18H.



BLANDIN Olivier
Guitariste Professionnel

Électrique
Acoustique
Basse

Pour tout âge
et tous niveaux
harmonie,
solfège,
changement
de corde...

COURS ET INITIATION
TARIFS SUR DEMANDE
14170 PERRIÈRES

☎ **06 72 23 91 44**



 **RENAULT**
La vie, avec passion

Christophe LOMINÉ
Gérant

Tél : +33 (0)2 31 20 90 65
Mobile : +33 (0)6 18 80 28 99
renault14170@gmail.com



CLUB de la 3^{ème} Jeunesse d'EPANEY

Que cette nouvelle année vous apporte nos meilleurs Vœux de Bonheur et prospérité, de réussite et surtout une bonne Santé. Que le Bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

Nous vous souhaitons une très bonne et belle Année 2018 à tous.

Vingt ans après le décès de Pâquerette MILOCHE, c'est son Fils Daniel qui est décédé, suite à un cancer ; et peu de temps après, c'est Louis qui a été retrouvé à son domicile, paralysé suite à un AVC. Après avoir lutté pendant plusieurs semaines, il nous a quitté le 23 Octobre 2017. Ils ont été inhumés tous les deux à l'Eglise de Guibray et ensuite Louis a rejoint son Epouse au Cimetière St Gervais de Falaise.

Ancien Président du Club des Anciens, Louis était une grande figure dans le Village : préparer les offices religieux, la chorale pour le SIVOM des 4 VENTS et le Canton de Morteaux-Couliboeuf. Membre de la Commission Florale de sa Commune et toujours prêt à rendre service, quand c'était possible ; ses obsèques ont eu lieu en l'Eglise Notre Dame de Guibray entouré de sa famille et de nombreux amis. Encore une fois Merci pour tous les services rendus ; Le Club présente ses sincères condoléances à ses Enfants, Petits-Enfants et Arrières Petits-Enfants.

Tous les ans, une Cérémonie religieuse a lieu le 14 Août à la Grotte en l'honneur de la Vierge Marie, suivie d'un pot de l'amitié dans la Salle de Réunions.

Louis disait : « il faut se soumettre, sans se lamenter, on ne peut pas être et avoir été. Sur nos souvenirs faisons le silence, croire en l'avenir, c'est notre Jouvence ».

Le Club se réunit tous les 15 jours de 14 h à 18 h, on joue aux cartes, aux jeux de société et tout cela se termine par un goûter en commun, ce qui permet de bavarder entre nous simplement ; c'est aussi un moment privilégié qui permet de faire des connaissances et surtout de rompre la solitude.

Trois équipes d'Epaney participe au Concours Interclub de Belote, c'est l'occasion d'une rencontre entre Clubs – on se connaît plus ou moins.

Voici les dates :

Les Moutiers	Lundi 08 Janvier 2018	Salle de Morteaux
Epaney	Mardi 13 Février 2018	Salle des Fêtes
Morteaux	Lundi 12 Mars 2018	pour la Finale



*Le Président,
Jean-Claude HOSTE*



UNION des PROPRIETAIRES et CHASSEURS d'EPANEY



Les Chasseurs de la Société se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs Vœux pour l'Année **2018**. Que celle-ci soit pleine d'espérance dans tous vos projets et beaucoup de réussites pour nos jeunes.

Guy **DOUCET** – Propriétaires et Chasseurs d'Epaney nous a quitté le 15 Décembre 2017. Toujours fidèle à toutes les manifestations de Sté de Chasse d'Epaney avec son fils Luc. C'est l'homme qui a marqué la vie sur la Commune pendant toute sa jeunesse ; un homme apprécié de tout le monde, sachant écouter et trouver des solutions à tous les problèmes. Les Chasseurs adressent leurs sincères condoléances à ses Enfants, ainsi qu'à des Petits-Enfants et arrières Petits-Enfants.

Une belle participation au Ball-Trap des 13 et 14 Mai, 14000 plateaux ont été tirés. Les bénéfiques permettront de finances le gibier reproducteur : 150 faisans lâchés au mois de Juillet pour la somme de 1.055 € ainsi que plusieurs lâchers de gibier de tir – 80 perdrix rouges et 200 faisans obscurs. Les autres faisans étant protégés. Nous tenons toujours à remercier le propriétaire du terrain Olivier **DUVAL**, ainsi que Jean-Marie **LEPRINCE** pour le prêt de sa tente, qui nous rend bien service ; remerciements également à tous les Chasseurs et Bénévoles qui participent et donne de leur temps, pour le bon déroulement de ses deux journées, dont je vous rappelle les résultats :

Parcours de Chasse
Laurent Bouquerel
David Tostain
Samuel Laignel
Sandy Lamy

Prix Apéritif Samedi
Daniel Lebescond
Sandy Lamy
Samuel Laignel
Davy

Prix Fosse Concours
Laurent Auffray
Micka
Charlie Auffray

Le dimanche 17 et le Lundi 18 Septembre 2017, 13 lièvres ont été tués.

Je tiens à rappeler les Chasseurs à la prudence, les armes aujourd'hui sont plus performantes ; il faut redoubler de vigilance. On ne tire jamais en direction d'une maison ou d'une route, rappel l'organisateur de la battue.

La chasse en plaine est fixée du dimanche 17 Septembre au dimanche 26 Novembre 2017 à 17 h, afin de préserver les faisans communs reproducteurs. Le tir de la poule est interdit sur tout le département. Le 23 Septembre 1 brocard tué – le 14 Octobre 1 brocard tué et le 19 Novembre 3 brocards tués.

Le nombre d'Actionnaires et Chasseurs d'Epaney est toujours stable. Les demandes d'actions sur la Société sont toujours très demandées. Le prochain Ball-Trap est prévu les 12 et 13 Mai 2018.

Le Président M. Jean-claude **HOSTE**



Association de Parents d'Elèves
« Un tourbillon d'enfants aux quatre vents »



Créée en décembre 1999, l'Association de Parents d'Elèves des communes des 4 vents a pour objectif :

- d'organiser et d'animer des activités ou sorties destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci,
- d'organiser des manifestations afin de soutenir financièrement les écoles dans certaines activités pédagogiques,

tout cela au profit des enfants scolarisés dans les communes d'Épaney, de Perrières et d'Olendon.

Le bilan de fonctionnement de l'année 2016-2017 est positif avec diverses manifestations organisées :

- **Après-midi récréatif** le 18 Novembre 2016
- **Vente de sapins, crêpes et boissons chaudes** lors du marché de Noël des écoles à Perrières le 10 Décembre 2016
- **Sortie en forêt** le 01 Avril 2017
- **Vente de crêpes** lors du vide grenier du 1^{er} mai à Épaney
- **Kermesse** des écoles du RPI à Perrières le 25 juin 2017

Au début de l'année scolaire une subvention de 10 € par enfant a été versée à chacune des coopératives des écoles. Durant l'année scolaire, nous avons pu aider au financement des projets des écoles pour un montant total sur l'année de **4075 €**

Le nouveau bureau, élu lors de l'assemblée générale se compose ainsi :

Président : Robbe Julien (Epaney)

Vice-Présidente : Huard Gwennaïg (Olendon)

Trésorière : Goupil Karine (Epaney)

Adjoint : Liégard Christelle (Epaney)

Secrétaire : Robet Caroline (Olendon)

Adjointe : Montembault Eloïse (Perrières)

 **Les prochaines dates de manifestations que vous propose l'APE sont :**

- ❖ **2 supers lotos le 27 et 28 Janvier** animé par Nicolas Alleno à Morteaux
- ❖ **Après-midi récréatif** le 17 Février prochain
- ❖ **Vente de crêpes** au vide grenier du 1^{er} Mai à Epaney
- ❖ **Kermesse** des écoles du RPI à Perrières le 24 Juin 2018

Les deux premières manifestations de cette année scolaire ont déjà eu lieu : **le repas Moules frites** le 07 Octobre dernier à la salle de Thiéville qui a rassemblé près de 200 personnes. Soirée qui s'est déroulée dans une très belle ambiance et qui a permis de récolter des fonds pour financer le voyage pédagogique de l'école d'Epaney. Le **marché de Noël** le 09 Décembre 2017 à l'école de Perrières avec une vente de boissons chaudes, vin chaud, bonbons. Nous avons vendu sur ce marché, **95 sapins et 26 bûches**.

Contact : **Robbe Julien au 0682712652**, retrouver nous sur la page facebook :

<https://www.facebook.com/ape4vents/>

SIVOM des 4 VENTS

(Epaney – Olendon – Perrières – Sassy)

Effectif des Ecoles – Rentrée de Septembre 2017 :

• Ecole d'Epaney	Mme BALLENGER Stéphanie	CP	20 Elèves
•	Mme GOUIN Corinne	CE 1	21 Elèves
•	Mme COSSART Céline	CE 2 - CM 1	23 Elèves
• Ecole d'Olendon	Mme GERVAIS Ludivine	CM 1 - CM 2	22 Elèves
• Ecole de Perrières	Mme DESBOIS Bénédicte	PS et MS	25 Elèves
•	Mme DUVAL Aurélie	MS et GS	24 Elèves

		Total	135 Elèves

Participation des Communes Année 2017 :

	Budget Transport	Budget Général
• Commune d'Epaney	9.531,99	25.868,05
• Commune d'Olendon	3.612,50	8.140,42
• Commune de Perrières	5.794,30	18.357,98
• Commune de Sassy	3.862,87	16.098,90
	-----	-----
	22.801,66	68.465,35

- Composition du SIVOM des 4 VENTS -

Délégués Communaux :

Epaney : Bruno DUGUEY, Cyrille GALLARD, Eric HOSTE
Olendon : Patrice DROUIN, Ingrid DELAROCHE, Liliane LEBRUN
Perrières : Danielle BLANDIN, RYCKEBOSCH Romuald, Karine RADIGUET
Sassy : Doriane LE MONZE, Nicolas PESNEL, Gaël MOTTE

Président : M. Bruno DUGUEY
1^{ère} Vice-Présidente : Mme Ingrid DELAROCHE
2^{ème} Vice-Présidente : Mme Danielle BLANDIN
3^{ème} Vice-Présidente : Mme Doriane LE MONZE

BIBLIOTHEQUE D'EPANEY



“Au plaisir de lire”



Les bénévoles de la bibliothèque, sont heureuses de vous souhaiter

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018,

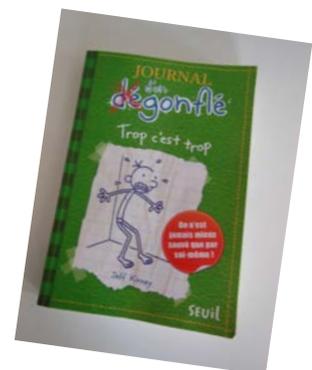
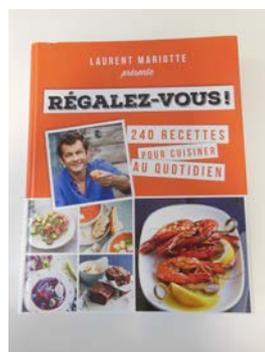
au cours de laquelle nous continuons d'assurer accueil et convivialité pour tous.

Nous nous efforçons de compléter, au fil des années, le capital d'ouvrages de la bibliothèque (tant pour les enfants que pour les adultes) en y incluant les parutions récentes.

Chacun peut y trouver de quoi satisfaire sa curiosité et ses loisirs littéraires.

N'hésitez donc pas à nous rendre visite !

Meilleurs vœux pour tous ...et BONNE LECTURE à nos adhérents présents et futurs.



- Ouverture tous les mercredis de 15h30 à 17h30 -

***Abonnement gratuit pour les enfants
3€ pour les adultes pour 1 an***

Amicale des Sports et Loisirs d'Epaney

En 2017, nous n'avons pas été gâté par le Temps, heureusement qu'en début d'après-midi la pluie a cessé, ce qui nous a permis de terminer la journée correctement.

Lors de notre Assemblée Générale du 17 Novembre 2017, nous avons décidé de n'effectuer aucun changement au sein du Bureau ; à savoir :

- Président : M. ANDRE Jacques
- Vice-Président : M. JARDIN Gilles
- Secrétaire : Mme BISSON Astrid
- Secrétaire-Adjointe : Mme LECONTE Magaly
- Trésorier : M. DESBOIS Yoann
- Trésorier-Adjoint : M. CHARTIER Didier

Voici la liste des Manifestations prévues pour l'Année 2018 :

- Samedi 17 Février 2018 – Concours de Belote – Salle des Fêtes,
- Samedi 31 Mars 2018 – Chasse aux Œufs – Terrain de Football,
- Mardi 1^{er} Mai 2018 – Foire à Tout et aux Plants – Rues du Village,
- Dimanche 08 Juillet 2018 – Méchoui Communal,
- Samedi 15 Décembre 2018 – Arbre de Noël Communal.

L'Amicale des Sports et Loisirs d'Epaney souhaite à chacune et chacun d'entre vous,
Une très bonne Année 2018.

P/L'Amicale
Le Président,
ANDRE Jacques.





COMMISSION FLORALE

Bonjour à tous

Cette année encore, la plantation s'est déroulée à merveille avec les bénévoles et les employés communaux.

Une pensée particulière à monsieur MILOCHE Louis qui nous a quitté après de nombreuses années de bénévolat.

Après un début de culture timide, grâce au temps et au suivi des massifs, le village a été magnifique et nous avons pu conserver la 2ème fleur.

C'est avec regret que je quitte la commission florale et je tiens à remercier particulièrement les employés communaux avec qui j'ai pu réaliser les nombreux massifs ainsi que les projets.



La commission florale vous souhaite une très bonne année 2018

Ex présidente de la
commission florale

TANNEUR Pascaline



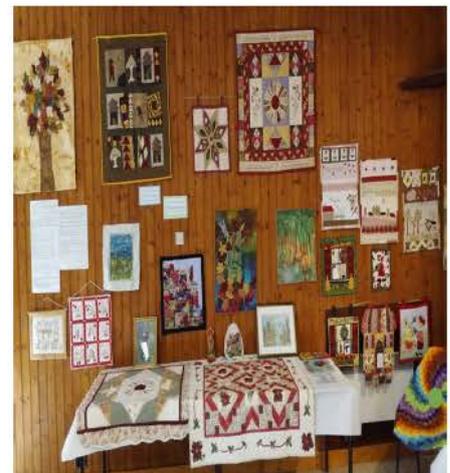
Commission patrimoine



EXPOSITION 2017



Savoirs faire, artisanat
et loisirs créatifs



COURSE DES 4 VENTS



Dimanche 1^{er} juillet 2018

Course des 4 vents
Départ 10h à Perrières

Pour être bénévole
Contactez
Cyrille Gallard : 0684844985
ou
mairieepaney@orange.fr





Exister Ensemble Autrement

E.E.A., association loi 1901, a pour but de venir en aide aux habitants de Ouissiga, petit village du Burkina Faso.

Elle fut créée en 2001 par Claudine Chrétien, avant que la présidence ne soit reprise en 2008 par Chantal Duguey.

Diverses actions ont déjà permis d'aider les élèves de Ouissiga: ventes de calendriers, opération « Bol de Riz », exposition...

N'hésitez pas à nous contacter et à nous venir en aide !

Avec nos remerciements.

Contacts : Présidente : Chantal Duguey

Epaney

02.31.90.00.86

Secrétaire : Karine Rose

Caen

06.59.38.22.44

Trésorière : Marie-France Feillet

Falaise

02.31.20.94.56

Email de l'association : ecoledeouissiga@yahoo.fr

COUVERTURE-ZINGUERIE-RAMONAGE

Yves EMILE

Le dernier Sou 14700 VERSAINVILLE

Siret : 418 734 489 00010 ☎/ Fax : 02 31 90 40 48

institut
SECRETS DE BEAUTE

02.31.90.68.12

38 rue de Lisieux 14170 St Pierre/Dives

CONCILIATEUR

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE RÉSOUT LES CONFLITS



Pourquoi? Comment?

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice?

Un auxiliaire de justice bénévole. Il intervient lorsqu'un conflit oppose deux personnes physiques ou morales. Il cherche à obtenir un accord amiable pour éviter un procès.

Dans quels domaines peut-il intervenir?

Dans de nombreux litiges civils: conflit de voisinage, entre propriétaire et locataire, en matière de consommation, de baux ruraux, de conflits entre commerçants... Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état des personnes, le droit de la famille (divorce, pension alimentaire...), du travail (licenciement...) ou des différends avec l'administration.

Comment le saisir?

Une personne peut le solliciter directement pour régler un différend. Aucune formalité particulière n'est demandée.

Permanences:

Tous les premiers et troisièmes mardi du mois

À la mairie de Falaise

Tél: 02.31.41.61.61

Mail: denis.patou@conciliateurdejustice.fr

RENAULT
Agriculture

SARL **Henri DEROUET**
TRACTEURS · MACHINES AGRICOLES

Z.I. - 14700 FALAISE | 14690 PONT-D'OUILLY
Tél. **31 90 32 68** | Tél. **31 69 80 43**

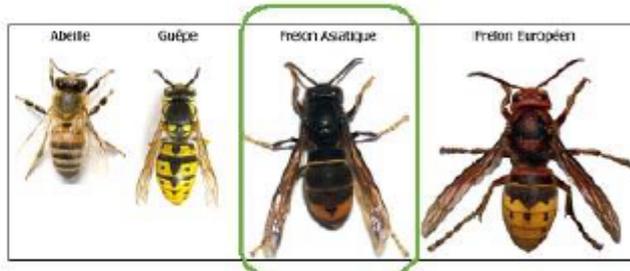
HENDERAGRI
Libre Service Pièces
02.31.90.79.09
ZI Falaise

FRELONS ASIATIQUES

Cette année la FREDON (Fédération Régionale de Destruction contre les Organismes Nuisibles) a mis en place un programme de lutte collective contre le frelon asiatique pour lequel la commune a adhéré.

Ce plan d'action contre le frelon asiatique est mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. La destruction des nids d'été sera à la charge des communes qui pourront bénéficier de 30% de subvention du Conseil Départemental.

Le frelon asiatique est aussi appelé frelon à patte jaune. Un peu plus petit que le frelon commun, il est de couleur beaucoup plus sombre, marron orangé.



Nids primaires au printemps



Nids secondaires à partir de l'été



En cas de présence d'un nid secondaire de frelon asiatique, il faut le signaler en mairie.

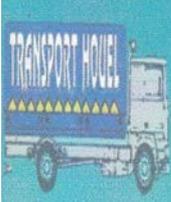
La procédure:

Un élu ou l'agent communal viendra constater et localiser le nid, puis une déclaration sera transmise du secrétariat à la FREDON.

Dès que la déclaration est faite, un prestataire vous contactera dans les trois jours suivants.

Trois prestataires ont été désigné par la commune: Halte aux guêpes, AGISSAIN et Normandie désinsectisation.

Des nids ont été détruits sur des communes voisines cette année.



TRANSPORT HOUEL
FUEL

14170 JORT - Fax : 02 31 40 88 62
Tél. : 02 31 40 90 77 - Port. : 06 11 17 78 87

DÉCHÈTERIES



La communauté de communes du Pays de Falaise, dispose de quatre déchèteries situées à Noron-l'Abbaye, Soulangy, Mesnil-Villement et Pertheville-Ners

- Noron-l'Abbaye – tél: 02 31 90 01 01
- Soulangy – tél: 06 61 14 67 48
- Mesnil-Villement – tél: 02 31 69 40 44
- Pertheville-Ners – tél: 06 60 70 93 00

Dans ces déchèteries, des bennes et/ou récupérateurs sont mis à disposition des habitants. Ainsi, pendant les horaires d'ouverture, ces derniers peuvent y apporter de nombreux matériaux qui seront ensuite traités et valorisés. Peuvent être déposés:

- Noron-l'Abbaye: encombrants, ferrailles, déchets verts, inertes (*gravats*), bois, cartons, huiles de vidange et Déchets Ménagers Spéciaux (*ex: peintures, solvants, produits phytosanitaires...*)
- Soulangy, Mesnil-Villement, Pertheville-Ners: encombrants, ferrailles, déchets verts, cartons, huiles de vidange.

L'accès à ces déchèteries est gratuit pour tous les particuliers résidents sur les communes de la Communauté, à condition que les quantités apportées n'excèdent pas un certain volume (renseignements auprès des gardiens). Quant à l'accès des professionnels résidents sur le territoire communautaire, celui-ci est payant, sauf pour les cartons dans la limite de 2 m3 par mois.

Déchèterie	Jours et horaires
Noron l'Abbaye	Lundi, mardi, mercredi et jeudi: 9h – 11h45 et 14h 17h45 Vendredi et samedi: 9h – 11h45 et 13h30 – 18h15
SOULANGY	<u>Horaires été: du 1^{er} avril au 31 octobre</u> Lundi et mercredi: 9h – 11h45 et 14h – 17h45 Mardi et jeudi: 14h – 17h45 (fermée le matin) Vendredi: 13h30 – 18h15 (fermée le matin) Samedi: 9h – 11h45 et 13h30 – 18h15 <u>Horaires hiver: du 1^{er} novembre au 31 mars</u> Lundi et mercredi: 9h – 11h45 et 13h30 - 16h45 Mardi, jeudi et vendredi: 13h30 – 16h45 (fermée le matin) Samedi: 9h – 11h45 et 13h30 – 16h45

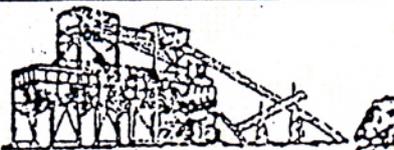


Chaque semaine, nous constatons que des déchets sont déposés hors containers (bois, ferrailles, livres...).
Nous vous rappelons que les déchets doivent être déposés dans les containers appropriés, les autres déchets doivent être déposés en déchèterie.
Merci de votre compréhension.



carrières de perrières

PERPIERRES TEL 01 40 90 90
PARIS TEL (1) 42 89 51 29



PERRIERES
14170 ST PIERRE SUR DIVES

L'ADMR, la référence du service à la personne

Une gamme de services pour répondre à tous vos besoins

Notre gamme de services **AUTONOMIE** assure le quotidien des personnes accidentées, handicapées ou âgées :

- MÉNAGE, ENTRETIEN DU LINGE, COURSES,
- AIDE ET ACCOMPAGNEMENT,
- PRÉPARATION DES REPAS,
- LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE,
- TÉLÉASSISTANCE PRÉSENCE VERTE...

Facilitez vous la vie,
avec notre offre de services **DOMICILE** :

- MÉNAGE, REPASSAGE,
- PETIT BRICOLAGE, PETIT JARDINAGE...

Confiez vos enfants à nos services **FAMILLE** :

- GARDE D'ENFANTS À DOMICILE,
- SOUTIEN AUX FAMILLES,
- ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE (TISF)...

Nos services **SANTÉ** vous prodiguent
soin et bien être.

- SERVICES DE SOINS INFIRMIERS
POUR PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

L'ADMR C'EST :

3 270 ASSOCIATIONS

LOCALES PARTOUT EN FRANCE,

722 900 CLIENTS QUI NOUS

FONT CONFIANCE,

110 000 BÉNÉVOLES

100 000 SALARIÉS.

L'ADMR est agréée qualité.

Reconnus par les grandes institutions nationales et départementales, les services peuvent être pris en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.

Prise en charge et réductions d'impôts possibles selon la législation en vigueur.

Au sein de chaque association, nos bénévoles et nos salariés conjuguent leurs talents au quotidien pour vous apporter le meilleur service, tant sur le plan technique que sur le plan humain.

Contactez-nous :

Association locale ADMR de Morteaux-Couliboeuf

La Gare - 14620 MORTEAUX-COULIBOEUF

Tél - Fax : 02 31 40 85 24

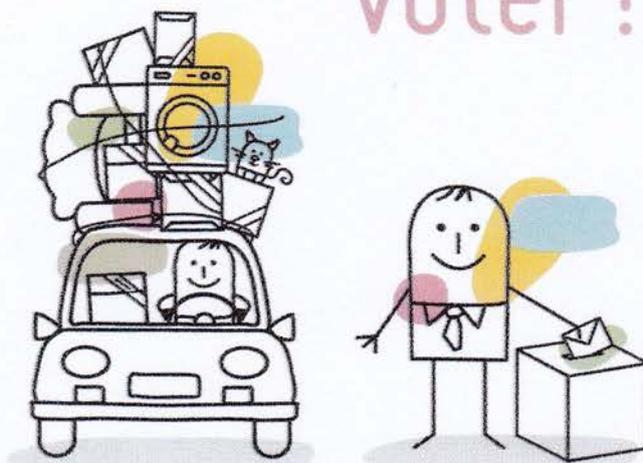
morteaux@fede14.admr.org

www.admr14.fr

**ADMR**
la référence du service à la personne

RENDEZ-VOUS À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Je déménage,
je me réinscris
pour
voter !



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



le STAR
aime



www.defense.gouv.fr/jdc



DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL



Dépôts de déchets inertes – Note à l'attention de tous les usagers

Madame, Monsieur,

Les exigences réglementaires ne permettent plus à la Communauté de Communes du Pays de Falaise de réceptionner et de stocker des déchets inertes sur le site jouxtant la déchèterie de Noron-l'Abbaye, propriété de la Ville de Falaise. Par conséquent, les instances communautaires sont contraintes de modifier les modalités de dépôts des déchets inertes à la déchèterie de Noron-l'Abbaye, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels (associations et collectivités incluses).

Ainsi, à compter du **mardi 2 janvier 2018**, l'accès sera interdit sur le site jouxtant la déchèterie de Noron-l'Abbaye. En contrepartie, une benne spécifique, dédiée aux déchets inertes, sera mise à quai à la déchèterie. Tous les usagers vont avoir l'obligation d'y déposer leurs déchets inertes, dans la limite des nouveaux volumes définis comme suit :

- Particuliers CdC : dépôts gratuits limités à 2 m³ par jour ;
- Particuliers hors CdC : dépôts exclus ;
- Professionnels CdC (dont associations) : dépôts payants limités à 1 m³ par jour (15 € / m³) ;
- Professionnels hors CdC (dont associations) : dépôts payants limités à 1 m³ par jour (20 € / m³) ;
- Collectivités CdC : dépôts gratuits limités à 2 m³ par jour ;
- Collectivités hors CdC : dépôts payants limités à 1 m³ par jour (20 € / m³) ;

Pour rappel, seuls les véhicules d'un **Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) inférieur ou égal à 3,5 tonnes** sont autorisés à accéder aux quais de déchargement des toutes les déchèteries communautaires, tous les usagers devant préalablement présenter leur carte d'accès.

Les contrevenants à ces règles pourront se voir exclus des déchèteries, voire poursuivis par les instances communautaires.

Pour les professionnels ayant des quantités supérieures à 1 m³ journalier de déchets inertes à traiter, ces derniers pourront faire appel à des prestataires privés autorisés sur le territoire communautaire comme les Carrières de Vignats, les Carrières de Perrières ou la plateforme de transfert de la société SEP Valorisation à Falaise (liste non exhaustive), ou sur tout autre installation autorisée de leur choix.

Les élus communautaires ont conscience que ces nouvelles actions seront parfois la source de contraintes nouvelles pour l'usager, notamment dans le temps de déchargement de ses déchets. Cependant, la Communauté de Communes a l'obligation de répondre à ces nouvelles exigences.

Nous vous remercions pour votre aimable compréhension quant à l'application de ces nouvelles règles, ainsi que des efforts consentis pour une meilleure gestion de notre Environnement.

Le Vice-président en charge de l'Environnement,

Yvonnick TURBAN



REGLEMENTS INTERIEURS DES DECHETERIES - ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES ET QUANTITES ADMISES (janvier 2018)

Déchets	Particuliers		Professionnels (et associations)		Collectivités	
	Particuliers de la Cdc	Particuliers hors Cdc	Professionnels de la Cdc (1)	Professionnels hors Cdc	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes
Encombrants (hors DEEE)	Gratuit ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ : 15 € / m ³	Exclu	15 € / m ³ (2)	24 € / m ³	Gratuit ≤ 1 m ³ / semaine > 1 m ³ / semaine : 15 € / m ³	24 € / m ³
Bois	Gratuit ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ : 15 € / m ³	Exclu	15 € / m ³	20 € / m ³	Gratuit	20 € / m ³
Déchets verts	Gratuit	Exclu	15 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu	20 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu	Gratuit ≤ 1 m ³ / semaine > 1 m ³ / semaine : exclu	20 € / m ³ ≤ 1 m ³ / semaine > 1 m ³ / semaine : exclu
Déchets Inertes	Gratuit ≤ 2 m ³ par jour > 2 m ³ / jour : exclu	Exclu	15 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu	20 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu	Gratuit ≤ 2 m ³ / jour > 2 m ³ / jour : exclu	20 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu
Ferrailles (hors DEEE)	Gratuit	Exclu	15 € / m ³	15 € / m ³	Gratuit	15 € / m ³
Cartons	Gratuit	Exclu	Gratuit	15 € / m ³	Gratuit	15 € / m ³
Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Gratuit	Exclu	Gratuit (exclu pour les vendeurs ou distributeurs de ces produits)	Exclu	Gratuit	Exclu
Déchets Dangereux des Ménages	Gratuit	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Huiles minérales de vidange	Gratuit limité à 10 litres par jour	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Huiles alimentaires	Gratuit limité à 10 litres par jour	Exclu	Exclu sauf associations et commerçants ambulants gratuit, mais limité à 20 litres / jour	Exclu	Exclu	Exclu

(1) ou professionnel hors Cdc travaillant pour un particulier ou une commune de la Cdc, avec obligation de présentation d'une attestation datée et signée des deux parties (professionnel et particulier ou maire de la commune)

(2) gratuité des dépôts pour l'AjPF pour les seuls déchets encombrants ramassés autour des conteneurs de tri

Le Président,

Claude LETEURTRE



Les poneys de kathy

Poney-club d'epaney

Route de l'aérodrome

Les monts d'éraignes,

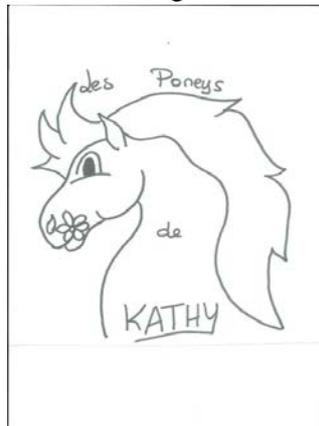
14170 EPANEY

06.70.12.24.93

Cours d'équitation à poney pour les 3-10 ans

Balades – Baptêmes – Anniversaires

Approche et découverte du poney à partir de 2ans



LE RELAIS DES LONGS CHAMPS

SALLE DE RECEPTION

**SERVICE TRAITEUR SUR PLACE
ET A EMPORTER**

HEBERGEMENT

COORDONNEES :

Charlotte et Frédéric DELAY

La Bergerie 14170 PERRIERES
02 31 90 60 10

SARL BASSET
Laurent

Entreprise Générale
du Bâtiment

Travaux rénovation
& construction

Travaux après sinistres
Avant-projets / plans

SALLE EXPOSITION

9, rue de Quilly
14680 BRETTEVILLE-S/LAIZE

Tél./Fax **02 31 39 52 46**
sarl.basset25@orange.fr

le savoir-faire de l'artisan

garantie de qualité

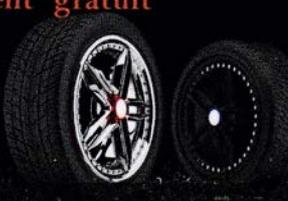
BOULANGERIE-PÂTISSÈRIE
Serge ADAM

14420 BONS-TASSILLY
Tél. (31) 02.30.83.64

ROULE TRANKIL
 Montage de pneus à domicile
 Déplacement gratuit

LEROUX YANNICK
06 26 17 85 87
 rouletrankil@sfr.fr

1 allée des sapins 14170 EPANEY
 SIRET : 813 744 075



Jean Michel
CRESCENCE

Auto entrepreneur
 Tous travaux sur devis

10, chemin Rouilly
 14170 EPANEY

02 14 10 18 73
 06 07 37 48 36

Peinture
 Pose de toile de verre
 Rénovation int. et ext.
 Nettoyage et ravalement de façade
 Revêtements sols et murs
 Transformation et aménagement
 de salle de bains, cuisines,...



BRUNO GABON
BOIS SERVICES
 EPANEY
 0607947377

STERES ET GRUMES
 BOIS DE CHAUFFAGE



Aubris SARL

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
 Pôle d'activité du Clos - 14170 Perrières
 Tél. 02 31 40 90 33 - Fax 02 31 90 41 32



Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Boucherie Charcuterie

Isabelle et Christophe EVE
 30 Rue St-Gervais 14700 FALAISE Tel : 02.31.40.15.71

www.boucherie-falaise.fr



AXA
 PROTECTION FINANCIERE

Stéphane BRODIN
 Agent Général et Intermédiaire en Opérations de Banque

5, place du Canada 14700 Falaise
 Tel: 02 31 90 04 53

Identification Orias: 07014019



DUCLOS MICHEL
 MOTOCULTURE

ROUTE DE BRETAGNE
 14700 FALAISE

MICHEL.DUCLOS1@ORANGE.FR
 02.31.20.91.22
 02.31.20.93.86



Amivelec

Artisan électricien
 Dépannage, domotique, design
 Installation Neuf ou ancien

BERNIER Michaël
 24 rue des carriers
 La fontaine
 14170 EPANEY
 amivelec@orange.fr

02 31 90 06 28
 06 67 30 89 49



Abattage
 Rognage
 Taille
 Haubanage

Démontage
 Dessouchage
 Broyage de branches
 Fente de bois

ART ÉLAGAGE
 ARBORISTES GRIMPEURS DIPLÔMÉS
 AUX SERVICES DE VOS ARBRES

02 31 90 09 73 ou 06 15 02 58 15

www.art-elagage.com
 guillaume-vanlaeys@orange.fr



Vos Démarches Administratives

Nature de la Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Carte Nationale d'Identité Sécurisée	A compter du 1^{er} Mars 2017 pour les Cartes d'Identité s'adresser à la Mairie de FALAISE	Extrait d'Acte de Naissance 2 Photos d'Identité aux normes 1 Justificatif de Domicile	Gratuit 25 € en Timbres F. si ancienne carte non présentée
Carte d'Electeur (Inscription Electorale)	Mairie du Domicile Entre le 01/09 et le 31/12	Carte Nationale d'Identité 1 Justificatif de Domicile	Gratuit
Extrait d'Acte de Naissance	Mairie du lieu de Naissance	Nom et Prénoms et Date de Naissance	Gratuit (*)
Extrait d'Acte de Mariage	Mairie du lieu de Mariage	Nom et Prénoms et Date de Mariage	Gratuit (*)
Extrait d'Acte de Décès	Mairie du lieu de Décès	Livret de Famille et Date du Décès	Gratuit (*)
Duplicata de Livret de Famille	Mairie du lieu de Mariage	Document à compléter par le Demandeur	Gratuit
Légalisation de Signature	Mairie du Domicile	Signature à faire à la Mairie	Gratuit
Certificat de Nationalité Française	Tribunal d'Instance Service du Greffe Caen	Extrait d'Acte de Naissance Carte Nationale d'Identité Livret de Famille 1 Justificatif de Domicile	Gratuit
Extrait d'Acte de Naissance (Personnes étrangères)	Service de l'Etat Civil 44941 NANTES Cedex 09	Copie Carte Nationale d'Identité Demande sur papier libre	Gratuit (*)
Certificat de Résidence	Mairie du Domicile	Justificatif de Domicile	Gratuit
Extrait de Casier Judiciaire	Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES	Copie Carte Nationale d'Identité Demande sur papier libre	Gratuit (*)
Recensement Militaire Journée d'appel des Filles et Garçons à partir de 16 ans	Mairie du Domicile Se présenter dans le Mois des 16 ans	Livret de Famille Carte Nationale d'Identité Justificatif de Domicile	
Autorisation de Sortie de Territoire	Veuillez télécharger le Cerfa N° 15646*01 sur le site internet suivant : www.service-public.fr et le faire compléter à la Mairie de votre domicile.		

(*) *Joindre une enveloppe timbrée.*